

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-3536

présenté par
M. Renault

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'intitulé par les mots :

« prises par voie d'ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant modification du titre Ier du PLF, compte tenu de la probabilité d'aboutir à des dispositions prises par voie d'ordonnance relevant de l'article 47 de la Constitution.